

Programme de la formation

Objectifs :

- S'approprier l'environnement juridique de l'armement des policiers municipaux.
- Identifier la réglementation générale relative à l'organisation d'un service de police municipale armée et maîtriser celle relative à l'activité de l'agent de police municipale du fait de sa dotation en armement.
- Distinguer les types de responsabilités (pénale, civile, administrative, disciplinaire)

Contenu :

Partie en distanciel :

- Le cadre juridique de l'armement des policiers municipaux
- Définition de la notion juridique d'arme
- Le cadre réglementaire d'organisation d'un service de police municipale armée :
 - * les obligations relatives au port, transport, réintégration de l'arme
 - * l'obligation de formation
- La notion de responsabilité
- Les conséquences de la responsabilité pour l'agent et pour sa collectivité employeur

Partie en présentiel :

- Les conditions d'usage des armes
- La notion juridique de la légitime défense et sa difficulté d'appréciation :
 - * légitime défense des personnes
 - * légitime défense des biens
 - * l'administration de la preuve

Public :

Garde- champêtres (uniquement catégorie B 1) ou policier/-ère municipal(-e) en attente de FPA (art 511-1 9 du CSI)

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et illustrations concrètes

Cette formation mixte se décompose comme suit :

- 1h30 de webinaire
- 4h30 de ressources pédagogiques accessibles depuis la plateforme d'apprentissage du CNFPT
- 6 heures de formation présentielle. Juriste/magistrat associé à un moniteur en maniement des armes.